

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la RÉUNION du COMITE DIRECTEUR**  
**Nogent-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> décembre 2018**

1. Procès-verbal du comité directeur du 6 octobre 2018
2. Haut niveau – Règles de sélection : avenant 2019
3. Réglementation sportive 2019
4. Calendrier sportif 2020
5. Election d'un membre de la commission universitaire
6. Honorariat des arbitres
7. Médailles d'honneur 2018
8. Modification du cahier des charges pour l'organisation des épreuves en mer inscrites au calendrier de la réglementation sportive nationale
9. Vœux des ligues
10. Affiliations
11. Point financier
12. Commissions : informations et propositions
13. Autres dossiers en cours
14. Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur

Total : 18 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Vincent ALLIGIER	Président Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire

Excusés :	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Christian BREGEON	Vice-président Ligue Nouvelle-Aquitaine
Luc PONCELET	Président Ligue Occitanie
Philippe TUNCQ	Président Ligue Bourgogne-Franche-Comté

JJ. Mulot préside la réunion et ouvre la séance à neuf heures.

JJ. Mulot et le comité directeur félicitent les équipes ayant participé au World Rowing Coastal Championships : 6 bateaux français ont été médaillés.  
La France a remporté le Trophée Général FISA.

## **1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 6 octobre 2018**

JJ. Mulot propose à l'approbation le procès-verbal du comité du 6 octobre 2018.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 6 OCTOBRE 2018 EST ADOPTE À L'UNANIMITÉ (18 voix).

## **2. Haut niveau – Règles de sélection : avenant 2019 (annexe 1 et 2)**

P. Ranvier commente ce document.

### **• Secteur femmes et hommes, senior et U23**

Concernant le secteur femmes et hommes, senior et U 23, à noter :

- sélection individuelle des rameurs suivant les étapes notifiées dans le document,
- sélection d'un collectif de 18 rameurs à l'issue de la tête de rivière nationale pour le championnat de France bateaux courts,
- régates de sélection à l'issue des championnats de France bateaux courts à Libourne.

Il est précisé que :

- la liste des 18 rameurs (nombre maximum) établie à l'issue de la tête de rivière nationale prendra également en considération l'ensemble des tests individuels effectués sur le début de saison.
- la DTN n'est pas tenue de présenter une liste de 18 noms.

Les performances ergométriques précisées dans le document sont des performances indicatives à approcher voire à dépasser.

### **Discussion :**

S. Guerinot relève qu'il serait important d'indiquer que seule la DTN se réserve le droit de sélectionner les rameurs afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté auprès des sportifs et des entraîneurs de clubs. Il s'agit de formaliser plus précisément ce qui se fait déjà.

Il indique également que les entraîneurs de clubs regrettent de ne pas avoir plus d'échanges avec les entraîneurs nationaux.

P. Ranvier rappelle que les sélections se font sur divers facteurs : techniques, humains, sportifs... comme indiqué dans le document établi pour l'olympiade 2017-2020 et intitulé : Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection. Ce document fixe les règles générales.

Concernant les échanges, P. Ranvier précise que les bilans des chefs de secteurs sont désormais adressés aux entraîneurs des sportifs concernés par les stages.

Les entraîneurs nationaux sont joignables et répondent aux sollicitations.  
Les entraîneurs de clubs sont en capacité de solliciter en direct les entraîneurs nationaux pour toutes questions.

P. Lot remarque, sur les propositions de bateaux envisagés pour les championnats du monde, que :

- chez les HTC, seuls des bateaux courts sont proposés,
- chez les HU23, le 8+ et le 2- sont présentés mais ne pourrait-on pas ajouter un 4- également afin d'afficher un encouragement à la constitution de bateaux longs,
- chez les FU23, un 2- est présenté en premier lieu mais ne faudrait-il pas également encourager un bateau plus long.

P. Ranvier précise qu'au regard du niveau chez les filles en U23, il n'est pas envisagé d'envoyer un 8+ au championnat du Monde U23 à Sarasota.

Il est prévu de composer un 2- et un 4- pour Sarasota et par la suite composer un 8+FU23 pour le championnat d'Europe U23 à Ioannina.

Concernant les hommes, le 8+ est conservé pour le championnat du Monde U23.

Le DTN indique que faire un 2- et un 4- en plus du 8+ ne semble pas raisonnable pour cette année.

Selon P. Lot, la culture du bateau court est ancrée dans les pôles et les clubs en France. On a du mal à en sortir. Les tentatives en bateaux longs n'ont pas donné de bons résultats. Il n'y a pas de message politique fort de la FFA pour aller vers le bateau long.

P. Ranvier ne partage pas cette analyse. Le choix fait est de mettre les meilleurs éléments dans les bateaux courts. Les meilleures performances à réaliser sont en bateaux courts au vu des performances réalisées par les sportifs.

Actuellement, un travail sectorisé sur les pôles a débuté. Il faut également que la densité individuelle augmente. Des écarts significatifs subsistent entre les sportifs.

A.Tixier regrette que ces règles de sélection soient publiées trop tardivement. Les sportifs sont informés en amont du contenu de ces règles alors qu'elles n'ont pas été validées par le comité directeur.

JJ. Mulot et P. Ranvier approuvent. Ce document devra dorénavant être soumis plus tôt au comité directeur.

A.Tixier évoque le 4x féminin. Il semble que la plupart des rameuses se désengagent de ce projet, pourquoi ?

P. Ranvier relève que le manque de densité des effectifs conduit à des comportements d'opportunisme de la part des sportifs (ves). On voit à l'approche de la qualification aux JO des sportifs qui font des calculs pour s'orienter vers les spécialités les plus ouvertes.

N. Kober, M. Le Nepvou, voire M. Jacquet, ont fait le choix d'aller chercher une qualification aux JO dans une embarcation qu'elles pensent plus accessible.

C'est également le cas chez les hommes avec M. Marteau et A. Cormerais par exemple.

Compte tenu de la faiblesse de nos effectifs, le DTN ne peut contraindre les sportifs à s'inscrire dans un projet qu'ils ne partagent pas. .

Il est nécessaire de prendre en considération la volonté des protagonistes.

Le projet du 4xF n'enthousiasme pas les meilleures rameuses.

Concernant M. Jacquet et T. Verhoeven, il est nécessaire de les garder en skiff afin d'avoir également une réserve pour les deux de couple.

Tout en soulignant le bien fondé du projet 4X, C. Juillet préfère également se recentrer sur le skiff afin de revenir à un meilleur niveau individuel.

A. Tixier : le projet de 4xF est-il encore efficient ? Ce projet sera-t-il mené à long terme jusqu'en 2024 ?

P. Ranvier : ce bateau est une embarcation de travail avec une ossature U23. L'enjeu est de travailler en bateau long pour performer au championnat du Monde U23 puis, selon le niveau atteint, tenter la qualification Olympique lors du championnat du monde à Linz.

A. Tixier : les sportives et les entraîneurs doivent avoir conscience qu'elles s'engagent dans un projet à long terme et cela doit être affiché clairement.

P. Ranvier précise que les protagonistes de ces projets en bateaux longs seront peut-être moins performants aux championnats de France en bateaux courts et qu'il faudra l'accepter. Le renforcement du travail en bateaux longs peut alors se faire au détriment d'une performance individuelle. Ce travail doit payer à plus long terme.

Selon A. Nottelet-Tollard, il est impossible aux sportifs de s'engager dans un projet sur 6 ans ne serait-ce que pour leurs études ou leur projet professionnel.

S. Guerinot se dit inquiet sur le secteur féminin et l'état de santé et moral des rameuses.

P. Ranvier ne partage pas l'avis de S. Guerinot. JJ. Mulot ne pense pas que ce soit un ressenti général. Le Président regrette que C. Berrest, président de la commission des athlètes et donc souvent en contact avec les rameurs et les rameuses, ne soit pas présent, car il n'est pas certain que celui-ci partage cette inquiétude.

S. Guerinot s'étonne des programmes d'entraînement effectués en stage terminal chez les femmes, programmes étant en marge de ceux effectués dans les autres secteurs.

T. Renault s'est rendu au stage senior femmes de Souston durant un jour et demi. Il n'a pas constaté de tension particulière entre les rameuses, ainsi qu'avec l'encadrement, si ce n'est le stress de réussir les différentes épreuves, cela s'explique par l'importance de l'enjeu.

JJ. Mulot estime que des informations erronées semblent circuler sur le secteur féminin et il est nécessaire que cela cesse.

A. Nottelet-Tollard pense que les filles, lorsqu'elles sont en stage, ne remettent pas en cause le fonctionnement. Elles le font sans doute quand elles rentrent dans leur structure et ont une baisse de forme. Des propos peuvent alors être formulés du fait de la fatigue et de l'isolement.

#### • Secteur Para-aviron

Aucun changement.

#### • Secteur junior A et B

Après le constat des résultats insuffisants de la saison 2018, il a été décidé de modifier le processus de sélection.

Le chemin de sélection jusqu'au bateaux courts reste inchangé.

Des modifications sont proposées pour la seconde partie de la saison.

Il est préconisé de finaliser la sélection des juniors A à l'occasion d'une régates de sélection, à l'identique de ce qui est organisé pour les juniors B.

L'idée est de basculer le championnat de France J18 avec le championnat de France senior bateaux longs afin d'organiser, lors du CFJ16, une régates de sélection permettant d'établir le collectif A et le collectif B.

L'enjeu majeur est d'avoir une revue des effectifs et de leurs capacités de performance avant l'entrée en stage terminal et de les maintenir plus longtemps dans une dynamique d'entraînement et de sélection.

Cette régates de sélection sera ouverte aux J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France bateaux courts et aux J17 ayant participé à ce championnat.

Cette régates permet de maintenir la concurrence en bateaux courts.

La préférence de la DTN va à la proposition 1 avec :

- une régates de sélection organisée lors des CF J 16 et U23,
- invitation des protagonistes par la DTN,
- mobilisation les entraîneurs de clubs sur la préparation d'équipages,
- élargissement de l'encadrement de l'équipe junior avec les entraîneurs de clubs.

#### **Discussion :**

J. Decriem souhaite que les TSR soient associés à l'encadrement des collectifs.

A.Tellier souligne l'importance d'intégrer les cadres de clubs à l'encadrement des collectifs.

P. Ranvier précise que les TSR et les cadres de clubs sont déjà sollicités pour l'encadrement de collectifs. Mais il souligne que la fédération ne peut rémunérer les entraîneurs de clubs qui encadrent des équipes fédérales.

A.Tixier propose que les entraîneurs retenus dans l'encadrement engagent un dispositif de formation.

G. Purier précise qu'il est nécessaire de prendre des informations concernant cette possibilité.

P. Ranvier présente la proposition 2 avec :

- un calendrier inchangé pour les J18 et J16,
- une régates de sélection fixée début juin avec constitution de pré-collectifs A et B.

T. Renault apporte les précisions suivantes concernant la proposition 1 :

- le championnat de France senior et J18 se déroulera sur 3 jours,
- les championnats interrégionaux bateaux longs pour les J18 disparaissent.

Suite à la présentation des deux propositions de modifications du dispositif et du calendrier des sélections junior pour 2019,

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION LA PROPOSITION 1 (cf Annexes 1 et 2).

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 18 VOIX POUR LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE EN 2019 INTEGRANT LA PROPOSITION 1.

### **3. Réglementation sportive 2019** (annexe 3)

T. Renault présente le document RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2019 et commente l'essentiel des modifications apportées cette année et annotées sur le document page 3 "Ce qui change en 2019" :

H. Braud relève que les tarifs des droits d'engagement ont augmenté.

- *page 5* : JJ. Mulot évoque le point 10 concernant le championnat jeune et les pénalités qui s'appliquent en cas d'engagement tardif et demande l'avis du comité directeur. Le comité directeur valide ce point.

- *page 7* : il est souligné que les 18 sportifs retenus par la DTN ne sont pas nécessairement ceux qui arriveront dans les 18 premiers de la tête de rivière nationale.

- *page 12* : la date du calendrier est modifiée : le mardi 4 juin

- *page 13* : J. Bregal évoque la réglementation FFSU et UNSS. Une discussion s'en suit entre J. Bregal et A. Nottelet-Tollard : la réglementation concernant la FFSU et l'UNSS devra être clarifiée pour 2020

- *page 15* : il reste à préciser ce qui concerne la classification pour les handis-aviron. R. Mouchel souligne que les para-avirons, les J16 et les masters ont été ajoutés au programme. Le nouveau classement prend en considération le nombre d'engagés dans chaque discipline.

- *pages 16 et 17* : La proposition 1 est retenue.

- *page 18* : Modification de la date : Mardi 4 juin

- *page 19* : Après discussion, le comité directeur valide la suppression des championnats interrégionaux pour les J18 et U23.

Il est proposé d'ajouter des courses au championnat de France U 23 : 4xF et 4xH et 8+ Mixte.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (18 voix) L'AJOUT DES EPREUVES EN 4xF et 4xH ET 8+ MIXTE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE U23.

- *page 21* : les horaires de début des journées sont notifiés : le 30 juin à 9h00 et le dimanche 1<sup>er</sup> juillet à partir de 14h00 pour les finales B et A.

LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2019 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ (18 voix).

#### **4. Calendrier sportif 2020** (annexes 4 et 5)

T. Renault présente deux propositions de calendrier pour 2020.

La proposition 1 :

- le championnat d'Europe senior 2020 se tenant les 7 et 8 juin, la commission des compétitions propose un championnat de France sprint à ces dates.
- le championnat de France J18 est maintenu début juin soit les 7 et 8 juin.
- la tenue du championnat de France mer est fixée au 30 mai 2020 toutefois, il est décidé de laisser une flexibilité en ajoutant la date du 23 mai 2020.

La proposition 2 :

- la commission des compétitions propose également le déroulement du championnat de France sprint les 7 et 8 juin avec la régata de sélection J18.
- Toutefois, cette proposition, suite à la décision entérinée concernant le dispositif du calendrier de sélection des juniors, n'est pas retenue.

V. Busser propose l'intégration d'un championnat de France longue distance (au-delà de 6 000 m) dans le cadre du développement de l'offre sportive senior. Il est proposé les dates des 14 et 15 mars 2020. Ce championnat est à l'état de projet et sera soumis au vote du comité directeur ultérieurement.

LA PROPOSITION 1 DE CALENDRIER SPORTIF 2020 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ (18 voix).

#### **5. Election d'un membre de la commission universitaire**

JJ. Mulot, sur proposition de ML. Copie, présidente de la commission universitaire, présente la candidature de Marine Lericolais en qualité de nouveau membre de la commission.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (18 votants).

#### **6. Honorariat des arbitres** (annexe 6)

JJ. Mulot informe qu'aucune candidature à l'honorariat n'a été reçue.

#### **7. Médailles d'honneur 2018**



JJ. Mulot présente une liste de 10 candidatures, dont 9 proposées par les ligues, à la médaille d'honneur en rappelant les motivations exposées dans les demandes :

- Gérard Balmary – A Cahors
- Denis Barthelemy – CN Melun
- Gérard Bichet – ENA Aix-les-Bains
- Jacky Bloquet – CNA Rouen
- Luc Bodennec – CN Lorient
- Max Farenc – A Agde
- Catherine Wittrant – SN Saumur
- Jean-Pierre Lelain – USA Gravelines
- Jean-Michel Mascotto – AS Réolais
- et Pascal Jolly, dont la candidature est proposée par la fédération. Cette médaille lui sera remise à l'assemblée générale de la FFA le 16 mars 2019.

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (18 VOIX) DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 10 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

#### **8. Modification du cahier des charges pour l'organisation des épreuves en mer inscrites au calendrier de la réglementation sportive nationale (annexe 6)**

V. Busser présente les modifications apportées au cahier des charges pour l'organisation des épreuves en mer inscrites au calendrier de la réglementation sportive nationale.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (18 VOIX) LE CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES EN MER INSCRITES AU CALENDRIER DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE NATIONALE

JJ. Mulot informe que le cahier des charges des régates en mer labellisées est en cours de réécriture.

Puis, V. Busser commente les quelques modifications apportées au cahier des charges pour l'organisation des épreuves en eaux intérieures inscrites au calendrier de la réglementation sportive nationale de la FFA (annexe 7) :

- page 6 : point 1-4 :

"Le CO doit établir ..... communiquer à la FFA *trois mois avant l'évènement.*"

"Cet organigramme.... • *Le commentateur du CO*"

- page 18 : point 2-3-9 :

"Le comité d'organisation met ..... à 21 heures, *ainsi que toute la journée qui précède la compétition.*"

- page 22 : point 2-5-3 :

"Un second commentateur sera .... son approbation. *Son nom devra figurer sur l'organigramme du CO (voir 1.4).*"

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (18 VOIX) LE CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES EN EAUX INTERIEURES INSCRITES AU CALENDRIER DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE NATIONALE

## **9. Vœux des ligues** (annexe 8)

JJ. Mulot passe en revue les vœux présentés en assemblée générale le 17 mars 2018, vœux auxquels certaines réponses ont déjà été apportées lors de cette assemblée générale.

Il propose de compléter ces réponses par les éléments indiqués dans cette annexe 8.

LE COMITE DIRECTEUR VALIDE A L'UNANIMITE (18 VOIX) CETTE PROPOSITION

## **10. Affiliation**

### **Changement de nom :**

1 AVIRON DE SEVRIER, RIVE GAUCHE devient AVIRON DE SEVRIER, LAC D'ANNECY

### **Radiation :**

1 HEC (Ligue Ile-de-France)

LE COMITE DIRECTEUR VALIDE A L'UNANIMITE (18 VOIX) LA RADIATION DE HEC AVIRON.

## **11. Point financier** (annexe 9)

La trésorerie disponible de la fédération est de 1 544 000 euros. Il nous reste à recevoir la somme de 908 000 euros dont 400 000 euros correspondant à une avance sur la convention d'objectifs pour le matériel pour les années 2019 et 2020.

Nous avons avancé 190 000 euros aux fournisseurs.

1 500 000 euros ont été perçus d'avance sur les licences 2019.

Compte tenu de ces éléments, il nous reste 742 000 euros pour finir l'année.

La trésorerie est très saine.

Puis, D. MARCHANDEAU présente et commente le document quatre colonnes, à savoir : le budget voté lors de l'AG, le budget ajusté, le réalisé ainsi que le prévisionnel au 31 décembre 2018.

A ce jour le prévisionnel au 31 décembre fait ressortir un bénéfice très légèrement excédentaire.

Quelques remarques :

- Affaire R. Bourdeu : la FFA avait fait une provision de 47 500 euros. La FFA été condamnée en appel à payer 33 000 euros.

- Licences : manque à gagner de 77 000 euros net.

- Sport haut niveau : subvention supplémentaire de 130 000 euros pour le para-aviron. Cette somme est répartie sur 2018 et 2019.

Le total des subventions versées par le ministère s'élève à 2 898 918 euros.

### **Informations :**

#### **• Partenariat :**

JJ. Mulot fait un point sur les discussions avec la MAIF.

Celle-ci est très intéressée par l'aviron indoor et deviendra dès 2019 le partenaire titre du championnat de France indoor. Celui-ci s'appellera donc le MAIF Aviron Indoor.

Une nouvelle convention devrait être signée prochainement pour les années 2019 et 2020 sur la base d'un montant annuel de 300 000 euros.

La MAIF serait, comme la CNR, partenaire officiel de la FFA.

La MAIF souhaite aussi rester partenaire des équipes de France.

La recherche d'autres partenaires se poursuit.

#### **• Licences**

Les licences A sont à l'heure actuelle à plus 1,4% à date.

Actuellement, 3,4% en plus sur le total des licences avec une augmentation sensible des licences indoor et découverte.

J. Decriem revient sur le partenariat MAIF et évoque l'organisation d'événements indoor en région sous l'égide de la MAIF.

Il souhaite savoir si la fédération peut accompagner les régions dans ces organisations, notamment en termes de communication.

JJ. Mulot répond positivement. Il est nécessaire de donner de la lisibilité conséquente à ce partenariat.

La FFA a la volonté d'afficher davantage ses partenariats avec la MAIF et CNR lors des manifestations nationales.

## **12. Commissions : informations et propositions**

#### **• Commission médicale (Annexe 10)**

P. Goudet précise que la commission travaille sur la rédaction du certificat médical de surclassement J15 et J16.

Une réunion des médecins de ligues se tiendra le dimanche 10 février 2019.

P. Goudet demande un retour du comité directeur sur le document diffusé en séance.

#### **• Commission des arbitres (Annexe 11)**

J. Bregal informe que les arbitres proposés aux trophées de l'AFCAM sont en catégorie Espoir, Emile Abraham, et Elite, Eleanore Forshaw.

Puis, elle commente le compte-rendu de la commission des arbitres qui s'est tenue les 24 et 25 novembre.

Les nominations des arbitres sur les manifestations nationales sont en cours.

Les candidatures aux jurys internationaux ont été adressées à la FISA.

Une information : deux polos seront attribués par la fédération à chaque arbitre officiant sur les manifestations nationales.

• **Commission compétitions**

T. Renault n'a rien à ajouter suite à la présentation de la réglementation sportive nationale 2019 et du calendrier 2020.

• **Commission scolaire** (annexe 12)

A. Nottelet-Tollard commente le bilan et les projets de la commission.

G. Purier fait un point sur l'Aviraïd qui est la poursuite du challenge des jeunes rameurs. Ce dispositif a permis d'évoluer vers le championnat jeunes.

Maintenir une épreuve nationale avec un impact financier et humain avec peu de participation pose difficulté.

Ce dispositif est donc arrêté pour s'orienter pleinement vers Rame en 5<sup>ème</sup> avec les finales régionales.

J. Decriem demande quel programme pourrait être proposé aux élèves de CM1 et de CM2 car la demande est présente et les clubs ne sont pas toujours en mesure de les accueillir avec un dispositif approprié.

• **Commission communication et promotion**

E. Notin informe qu'une nouvelle personne stagiaire arrivera en février au service communication.

Un travail de synthèse va être effectué à partir des éléments fournis par les présidents de ligues lors de la réunion de Brive en 2017.

• **Commission aviron de mer**

R. Mouchel précise que la commission travaille sur :

- le développement de l'épreuve nationale Open de France,
- le rang de la France dans le développement de l'aviron de mer et particulièrement du Beach Rowing,
- l'écriture du cahier des charges des régates labellisées.

• **Commission indoor**

V. Busser informe que les inscriptions pour le championnat de France indoor sont ouvertes dès le lundi 3 décembre.

Il informe que J. Duchemin est désormais chargée du développement de la pratique indoor. Une réflexion est en cours pour l'élaboration de supports.

S. Perot précise qu'un courrier a été adressé aux clubs proposant l'Avifit indiquant les nouveaux tarifs pour l'acquisition des séances et s'étonne que ces tarifs n'aient pas été validés par le comité directeur.

JJ. Mulot précise que les tarifs des différents produits vendus par la FFA ont toujours été fixés par le bureau et ajoute que les tarifs communiqués récemment sur l'Avifit ne sont pas en augmentation.

Il est précisé que les coaches avifit reçoivent en formation toutes les informations concernant l'acquisition de ces séances et les tarifs dispensés.

JJ. Mulot revient sur la licence IE et plus particulièrement sur la nécessité pour une structure organisatrice de compétitions, affiliée à la FFA, de délivrer des licences IE aux compétiteurs non licenciés FFA souhaitant participer à ces manifestations. Il est important de préciser le cadre légal afin que les organisateurs soient assurés ainsi que tous les participants. Un courrier va être adressé aux structures en ce sens.

### **13. Autres dossiers en cours**

#### **• CPSF**

E. Assman arrête ses fonctions de Présidente du CPSF.

Une assemblée générale se tiendra le 14 décembre afin de compléter le conseil d'administration puis d'élire la personne appelée à prendre la présidence.

A. Nottelet-Tollard représentera la FFA lors de cette assemblée générale.

#### **• FISA**

J. Mouly a été réélu à la commission des arbitres pour 4 ans.

P. Bouton a été réélue pour 4 ans à la commission des compétitions.

P. Jolly a été élu membre de la commission events.

R. Mouchel est membre de la commission aviron pour tous pour encore 2 ans.

R. Weill quittera en fin d'année ses fonctions au Board Européen.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Berlin le mois dernier, il a été décidé la création de la Confédération européenne d'aviron qui prend donc la suite du Board européen.

La France a exprimé auprès de la FISA son intention de postuler à l'organisation des futurs événements suivants :

- World Rowing Masters Regatta avec Libourne en 2021
- European Rowing Junior Championships avec Brive en 2021 ou 2022
- European Rowing Championships avec Gravelines en 2023
- World Rowing Coastal Championships avec Plougonvelin en 2022 ou 2023

La France a été désignée par la FISA pour organiser à Paris le championnat du monde indoor en 2020. Il s'agit du premier championnat du monde indoor organisé en Europe.

Une épreuve de démonstration mer est envisagée à Marseille en 2024 lors des Jeux Olympiques.

#### **• Aiguebelette**

Un jugement de la cour d'appel du tribunal administratif de Lyon a été rendu. Il annule la décision prise en première instance consistant à demander le démontage des équipements situés dans le périmètre de la Réserve Naturelle. Par contre, il maintient que le bassin est irrégulier au regard du règlement de la Réserve Naturelle.

#### **• Gouvernance, financement et Agence pour le Sport**

En 2019, le budget prévu pour le sport est un peu plus important que le budget réalisé 2018. Mais ce dernier est inférieur de 40 millions au budget prévu en 2018 qui lui-même était en diminution de 30 millions par rapport à celui de 2017.

Par rapport à 2017, le compte n'y est donc toujours pas.

Le sujet maintenant est de savoir comment l'agence dotée de près de 350 millions pour 2019 va fonctionner et comment le relais avec le CNDS va pouvoir être pris ?

L'agence va comporter deux secteurs :

- la performance,
- le développement avec le développement fédéral et le développement territorial.

Mais il y a une grosse inconnue sur le fonctionnement de cette agence, et donc une forte inquiétude du mouvement sportif.

Le sujet des cadres techniques est également source d'inquiétudes après certaines déclarations suivant lesquelles certains cadres pourraient être transférés aux fédérations et d'autres aux régions.

V. Alligier demande si en termes de financement le risque d'une année blanche est possible en 2019.

JJ. Mulot répond négativement. Il y aura seulement des décalages dans les financements.

#### • **Modification du pouvoir votatif de la FFA et du collège électoral**

JJ. Mulot annonce que, contrairement à ce qui avait été annoncé à plusieurs reprises, 'il n'y aura pas de nouvelle loi sur le sport avant 2020. Il n'y aura pas d'obligation de faire élire les instances dirigeantes de la fédération directement par les clubs.

Par conséquent, le chantier de la rénovation de la gouvernance fédérale, interrompu depuis un an, peut reprendre.

Des propositions seront faites pour le comité directeur de février puis pour l'assemblée générale de mars, dans la lignée des éléments présentés lors du comité directeur du 3 février dernier.

Ces éléments ont été à nouveau discutés lors de la réunion des présidents de ligues du 30 novembre. Un consensus s'est fait jour pour élargir le corps électoral qui pourrait être constitué de deux tiers de ligues et d'un tiers de comités départementaux.

Quant au pouvoir votatif, la tendance serait d'aller vers une voix par unité de licence.

En même temps que cette nouvelle gouvernance, l'assemblée générale aura à se prononcer sur quelques mises à jour des statuts et du règlement intérieur de la fédération.

#### **Discussions :**

J. Decriem pourra-t-on mettre un quota de licences minimal pour les comités départementaux.

JJ. Mulot précise que les comités départementaux doivent avoir la possibilité d'être représentés quelque soit leur nombre de licences..

R. Mouchel indique que certains départements sont dépourvus de comités départementaux alors que des clubs sont implantés.

JJ. Mulot indique qu'il faudra faire un état des comités départementaux actifs et créer des comités départementaux dans les départements où des clubs existent sans cette structure.

R. Mouchel évoque les remboursements des délégués de ligues effectués jusqu'à présent par la fédération. Qu'en sera-t-il des délégués des comités départementaux ?

JJ. Mulot précise que ce sera en effet un sujet à traiter.

P. Trichet revient sur la gestion future des cadres techniques : garderaient-ils leur statut de fonctionnaires ?

P. Ranvier indique que les perspectives futures restent floues.

#### **14. Questions diverses**

##### **• Réunions du comité directeur**

Samedi 2 février 2019

Jeudi 13 juin 2019

Vendredi 4 (14h00) et Samedi 5 octobre 2019

Samedi 30 novembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

*Destinataires : Membres du comité directeur / Présidents de ligues / P. RANVIER / G. PURIER*